

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MIL LANGES BELLIGÈRES,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 3 Novembre 1848. No. 15

### LETTRE DE PIE IX

EN RÉPONSE A CELLE DE L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE

A l'occasion du 300<sup>e</sup> anniversaire de la cathédrale.

Notre Vénérable Frère JEAN, Archevêque de Cologne

PIE P. IX.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

La lettre très-respectueuse que vous nous avez écrite le 13 des kalendes de ce mois (20 juillet), nous a été à plus d'un titre singulièrement agréable. Vous nous y annoncez en effet que la magnifique église métropolitaine de la ville de Cologne, fondée en 1848 par l'Archevêque Conrad et dédiée au bienheureux prince des Apôtres, interrompue durant plusieurs siècles par suite des malheureuses révolutions des temps repris depuis et continuée par les soins d'une association formée dans toute l'Allemagne et dans plusieurs autres parties de l'Europe, a été conduite au terme désiré de sa construction; de sorte qu'après avoir posé la première pierre de ces nouveaux travaux le 4 septembre 1842, il est possible cette année de consacrer ce temple au culte divin. Et comme c'est le 15 de ce mois que revient le trois centième anniversaire de sa première fondation, vous avez résolu d'en faire dans ce même jour la consécration par des cérémonies solennelles. Vous avez cru bon aussi d'inviter à cette solennité tous les évêques de la Prusse et des villes voisines, afin de donner, selon vos vœux et ceux de votre troupeau, la plus grande splendeur à cette cérémonie, et de réveiller par cette pompe, dans le peuple fidèle, de plus vifs sentiments de pieux attachement à notre très-sainte religion.

C'est pourquoi, en même temps que nous donnons de justes et grands éloges à tous ceux qui ont contribué par leurs soins à la construction et à l'achèvement de ce saint temple, nous vous félicitons d'une manière particulière, Vénérable Frère, d'avoir montré dans cette œuvre une remarquable sollicitude pastorale, digne d'un évêque catholique. Nous supplions humblement le Dieu riche en miséricordes d'illustrer ce temple par la puissance de son habitation, de prêter une oreille éminente à tous ceux qui viendront y prier, et de leur accorder les dons les plus abondants de sa grâce divine. Voulez aussi qu'un monument éternel de Notre affection soit conservé dans cette Église métropolitaine, nous vous adressons avec Nos présentes lettres un ostensorio en argent doré, orné de pierres précieuses et d'images sacrées, pour servir à l'exposition solennelle du très-saint Sacrement. Nous voudrions faire davantage, Vénérable Frère, et nous regrettons de ne pouvoir pas envoyer de plus riches dons à cette Église.

Il a été bien doux à Notre cœur d'apprendre encore par votre lettre que les fidèles de votre diocèse sont animés de profonds sentiments de vénération pour cette chaire de Saint-Pierre, centre de l'unité et de la vérité catholique, et de tant de respect pour Notre humble personne, qu'ils auraient ardemment souhaité de nous voir dans votre ville à l'époque de cette cérémonie, afin de pouvoir nous donner des témoignages publics de leur filial amour. Nous avons trouvé avec une grande joie une marque précieuse de ces sentiments de pieuse affection de vos fidèles envers Notre personne, dans le magnifique volume dont les feuilles d'un blanc parchemin, ornées de saintes images richement peintes et d'autres ornements d'un rare travail, portent les noms, également peints avec un art exquis, de tous les fidèles de votre diocèse qui ont bien voulu nous offrir ce volume, comme un hommage de leur dévouement. C'est pourquoi, Vénérable Frère, nous vous prions de rechef de leur exprimer en Notre nom les plus grands remerciements pour ce don, qui nous a été ou ne peut plus agréable, et de les assurer, par nos paroles les plus expresses, de la singulière affection que nous leur portons en Jésus-Christ.

Et ici, Vénérable Frère, obéissant tout à la fois au devoir de Notre charge apostolique et au sentiment de bienveillance pontificale que nous éprouvons pour ces contrées, nous ne pouvons faire autrement que d'exciter vivement dans le Seigneur votre sollicitude épiscopale, votre vigilance et celle des autres évêques, Vos Frères, afin que dans ces temps si difficiles, défendant avec courage, avec persévérance, avec zèle le plus actif la cause de l'Église catholique, ses droits et sa liberté, vous n'épargniez ni soins, ni fatigues pour que le clergé et les fidèles ne se laissent jamais séduire par les diverses et fausses doctrines, mais qu'au contraire, de plus en plus affermis dans la doctrine et la discipline de l'Église catholique, ils y demeurent inébranlables et s'attachent fortement à ce Siège apostolique. Nous ne doutons nullement que votre religion bien connue, ainsi que celle des autres évêques vos frères, votre piété, votre zèle pastoral ne répondent pleinement à Nos vœux.

Nous vous faisons savoir que nous avons reçu avec plaisir les deux médailles d'argent et de bronze que notre cher fils François Charles Fissen, citoyen de Cologne, a fait frapper en mémoire de la consécration de cette métropole, et qu'il a bien voulu nous envoyer ainsi que la gravure sur acier dont un autre habitant de Cologne nous a fait hommage. Bien que nous nous proposions de répondre à leurs lettres, nous désirons que vous leur exprimiez dès à présent Notre reconnaissance,

Enfin, Vénérable Frère, continuez ainsi que vous le faites, avec votre clergé et vos fidèles, à offrir au Dieu très-hon et très-grand de continuelles et ferventes prières pour qu'il soutienne, fortifie et affermis par sa vertu toute puissante Notre faiblesse accablée sous le très-grave fardeau de la sollicitude de toutes les Églises et aussi pour que toutes Nos pensées et toutes nos actions n'aient qu'un but, la plus grande gloire de son nom et le salut des âmes. Nous, quoique indigne, nous ne manquerons certainement pas dans toutes Nos prières, dans Nos supplications et Nos actions de grâce, de demander humblement au Seigneur très-miséricordieux qu'il daigne vous assister dans l'abondance de sa grâce céleste, bénir vos travaux, vos sollicitudes pastorales, afin que cette vigne produise des fruits de justice de jour en jour plus abondants. Comme présage de cette protection divine et comme gage de Notre très-vive bienveillance envers vous, nous vous donnons affectueusement et du plus profond de Notre cœur Notre bénédiction apostolique, accompagnée du souhait de toute félicité véritable, pour vous Vénérable Frère, pour le clergé et pour tous les fidèles laïques de cette Église.

Donné à Rome près de Sainte-Marie-Majeure, le 14 août 1848, la troisième année de Notre Pontificat.

### ÉTRANGER.

**CATHOLICISME EN ALLEMAGNE.**—Nous avons dit que l'Assemblée de Francfort, d'une part, banni de l'Allemagne les jésuites et les lignoriens, et, d'autre, reconnu et consacré le droit absolu de toutes les sociétés religieuses de pourvoir par elles-mêmes à tout ce qu'exige leur administration dans l'ordre spirituel et matériel.

Cette dernière décision a été imposée à l'Assemblée de Francfort par l'attitude énergique et résolue des populations catholiques qui, de tous côtés, se sont levées, ont fait des pétitions, des manifestations, des associations, etc., pour montrer leur ferme volonté d'avoir enfin une véritable liberté religieuse.

Comme dédommagement, le parlement de Francfort par une inconséquence tyrannique, a immolé aux protestants et aux incrédules la compagnie de Jésus et la congrégation de saint Liguori. Le temps viendra où cette iniquité sera réparée; en attendant, les évêques catholiques de l'Allemagne se hâtent de mettre à profit la liberté que le décret de l'Assemblée leur assure.

Ils ont pris la détermination de tenir un concile national; ce concile aura lieu très prochainement, et sera suivi de synodes diocésains chargés de promulguer les canons qui seront rendus et d'en assurer l'exécution. Il paraît que les évêques bavarois sont les seuls qui n'aient pas encore fait connaître leur intention de prendre part à ce concile national.

Ce n'est certes pas faute de zèle ni d'une juste appréciation de l'importance de la mesure arrêtée par les autres évêques d'Allemagne, mais il paraît que le gouvernement bavarois ne veut pas encore se résigner à se dessaisir de la suprême direction que, depuis si longtemps, les rois de Bavière s'étaient arrogée. De là des difficultés de toute espèce. Il faut espérer cependant que ces difficultés seront vaincues par l'union et par l'énergie des évêques.

C'est une étrange anomalie de voir le gouvernement d'un État catholique persister dans son opiniâtre opposition à la réunion des évêques de son pays avec ceux du reste de l'Allemagne, tandis qu'au contraire les gouvernements protestants de la Prusse, de la Hesse, etc., ne se mêlent en rien de la célébration d'un concile germanique.

Il ne peut y avoir aucun doute que les évêques n'aient préalablement fait part de leurs projets au Saint-Siège, et sans doute aussi ils ont demandé au pasteur universel de donner un président à leur assemblée. A moins que Sa Sainteté n'envoie de Rome un légat à latere, il est probable que cette présidence sera dévolue au cardinal-prince de Schwarzenberg, archevêque de Salzbourg, et en cette qualité primat d'Allemagne.

**ROME.**—On prétendait que l'entrée de M. Rossi dans le cabinet pontifical avait amené une grave dissension entre la France et le Saint-Siège. Le *Contemporain* a rétabli dans les termes suivants la vérité des faits survenus à cette occasion.

« Le bruit s'est répandu à Rome que l'ambassadeur français n'avait pas seulement manifesté de vive voix son déplaisir à cause de la nomination de M. Rossi comme ministre, mais encore qu'il avait présenté à cet effet une note à la cour de Rome. Cette assertion est fautive de tous points. Quelques remontrances ont été faites. L'ambassadeur aurait dit, à ce qu'on assure, que certainement la République française ne pouvait pas voir d'un bon œil un ex-ambassadeur de Louis-Philippe, un ami intime de M. Guizot, ministre à Rome, et ministre investit de toute la confiance du souverain et comblé de faveurs. Les remontrances n'ont pas été loin. La République française respecte la libre action des gouvernements, et elle ne tentera jamais de la violenter. »

Le nouveau ministre a d'ailleurs publié sa profession de foi, dont le point saillant est l'engagement formel de respecter le *statu quo*: Un courrier spécial a été expédié au général Zuech pour lui offrir le portefeuille de la guerre.

**ITALIE.**—On écrivait de Rome, le 14 septembre, à la *Gazette d'Angsbourg*:

« Le Saint-Père a reçu hier de l'archiduc Jean une lettre par laquelle Son Altesse impériale exprime au Pape son plus grand respect, et lui annonce que l'intention du cabinet autrichien est de faire du royaume lombardo-venétien un État

tout-à-fait indépendant sous les rapports administratif et judiciaire. »

—La *Patria* de Florence du 24 dit que la France et l'Angleterre ont crié le Saint-Siège d'intervenir pour amener la paix entre Naples et la Sicile. On croit que le cabinet romain, avant de répondre, attend une réponse du Piémont.

**Océanie.**—Les dernières nouvelles de l'Océanie nous ont apporté des détails sur l'ouverture des chambres de Taïti, par la reine Pomaré. Nous trouvons dans une correspondance particulière, un fait digne de remarque et qui n'a point encore été signalé. Le gouvernement de la reine a accordé aux Français le droit de posséder, en toute propriété, des terres dans l'île de Taïti, et en même temps il a concédé aux Français qui deviendraient colons, les droits civils et politiques des natifs, sans que cette concession puisse leur faire perdre leur qualité de Français. Un sergent-fourrier de l'infanterie de marine, nommé Brauard, qui, à l'expiration de son congé, s'est établi à Taïti où il s'est marié avec une jeune fille du pays, a été nommé membre de la chambre des représentants. Son exemple et deux ou trois autres du même genre ont porté leurs fruits, et bientôt nous aurons à Taïti une petite colonie de travailleurs agricoles qui décuveront, par leur industrie, les richesses de ce pays si beau et si fertile.

**UN évêque.**—Des lettres de la Cochinchine donnent quelques renseignements sur la position de Mgr Miche, des Vosges. Quoiqu'on ait dit des résultats probables de la mort de Minh-Meng, et des sentiments de modération et de tolérance de son successeur, la persécution n'a rien perdu de sa violence. Le roi ne songe pas sans fureur à ses vaisseaux coulés à fond par un commandant français. Aussi a-t-il donné des ordres impitoyables contre les missionnaires, et Mgr Miche s'est trouvé dans la nécessité de quitter momentanément la Cochinchine, et de se rendre dans le Cambodge, où l'accueil le plus honorable lui fut fait par le souverain, qui l'invita à dîner et lui donna une garde de deux mandarins et de quarante soldats. Il mit en même temps à la disposition du zélé missionnaire toutes les barques, pour le porter partout où il voudrait aller.

**LEMBERG (Gallicie.)** Un crime atroce a été commis dans notre ville; toute la famille du rabbin Cohen a été empoisonnée. Depuis longtemps les israélites orthodoxes luttent avec les réformateurs. Le gouvernement avait donné à la commune israélite un rabbin réformateur.

Les deux sexes devinrent de plus en plus ennemis, et les israélites orthodoxes réclamèrent un rabbin professant leur religion. Dans les premiers jours de la régénération, ils se prononcèrent hautement contre le rabbin Cohen, pénétrèrent dans sa maison, et l'insultèrent ensuite en pleine rue; enfin l'un d'eux se glissa dans la cuisine et jeta une dose d'arsenic dans un pot; neuf personnes furent ainsi empoisonnées.

Malgré les secours donnés, le rabbin et un de ses enfants sont morts; les autres personnes vivent encore, mais on n'a pas d'espoir de les conserver. Quelques israélites ont été tués. Hier soir on les a confrontés avec la servante de Cohen, mais elle ne les a pas reconnus. (*Gazette de Breslau.*)

**LE PRÊTRE REBELLE.**—Un jugement du tribunal civil de Liège a ordonné l'expulsion de l'abbé Van Moersel du presbytère de la Xhuvée. Il paraît que ce jugement n'a pas été exécuté sans difficulté ni sans danger. Le prêtre rebelle a respecté le pouvoir temporel comme il avait respecté l'autorité ecclésiastique; et quand l'huissier, accompagné de quatre gendarmes, est arrivé sur les lieux, il a trouvé M. Van Moersel qui avait réuni une espèce de garnison dans le presbytère. Nous ne connaissons pas les détails de la résistance qui lui a été opposée; mais nous savons qu'il a fallu demander du renfort à Liège et qu'un lieutenant suivi d'une escouade de douze autres gendarmes est venu le rejoindre, ce qui n'a pas suffi non plus; et finalement la gendarmerie de Visé a été appelée. Avec cette force respectable, l'autorité est parvenue à se faire obéir et l'expulsion a été consommée. Ce premier exemple de l'intervention du pouvoir civil dans une affaire ecclésiastique, achevé de prouver qu'une séparation absolue entre les deux autorités est impossible, et qu'il faut par conséquent qu'elles s'entendent et qu'elles régissent d'un commun accord tout ce qui concerne les intérêts mixtes. Espérons que cet exemple portera ses fruits, et que le scandale d'une semblable désobéissance ne nous sera plus donné.

**PROPAGANDE.**—Après avoir épuisé tous les moyens de ramener le royaume, les ennemis de l'Église dans les provinces Rhénanes de la Prusse s'agitent aujourd'hui pour ressusciter l'hérésie. A cette occasion, des pamphlets et des articles de journaux hostiles à l'Église sont répandus à profusion dans les catholiques, parfaitement tranquilles sur les suites de cette recrudescence d'une inébranlable malignité, n'y voient que l'effet du désespoir de la haine protestante.

**LA PRÉSIDENTIE.**—Le projet de faire nommer par l'Assemblée le président de la République rencontrera une opposition d'autant plus redoutable, qu'elle sera une résistance de coalition. Déjà les légitimistes se sont prononcés à ce sujet. L'un d'eux, M. de La R. J., disait hier qu'il autorisait ses amis à dire d'avance: qu'en cas d'une résolution semblable, il ne craindrait pas de faire appel au refus de l'impôt. On cherche à donner au général Cavaignac un autre concurrent que le prince Louis-Napoléon pour la présidence de la République. On devine qu'il s'agit de M. Thiers, et cette candidature expliquerait le retour d'idées qui paraît se faire en haut du côté de l'ancienne gauche.

**LA PRÉSIDENTIE.**—Le vote de la commission de constitution pour la nomination du président de la République, par le suffrage universel direct, a eu lieu à la majorité de neuf voix contre cinq et non de dix contre quatre, comme l'avait annoncé le *Moniteur du Soir*.

Les cinq membres qui ont voté pour la nomination par l'Assemblée, sont MM. Armand Marrast, Touret, Vaulabelle, Victor Considérant et Martin (de Strasbourg). Les neuf membres qui ont voté dans le premier sens, sont MM. Vivien, de Tocqueville, Dufaure, Coquerel, Woïrhaye, Dupin aîné, Odilon Barrot, Pagès et Corbon.

**TRAPPISTES.**—Le supérieur des trappistes de Siacouéli

vient d'écrire au ministre de la guerre, pour lui offrir de faire diriger par sa corporation les travaux agricoles des ouvriers qui vont être envoyés en Algérie.

**RUPTURE.**—Il est formellement question d'une rupture complète entre la France et la République de l'A. n. érique centrale, en raison des insultes faites au nouveau Gouvernement français par le président Carrera. On parle même d'une déclaration d'hostilités fort prochaine.

**UN PORTRAIT.**—Le citoyen Proudhon a le teint d'un blond pâle, qui n'a pas eu le courage d'être roux. Ses cheveux ressemblent à ces effluves l'art qu'on appelle un beau désordre, leur couleur est inappréciable; sous d'épais sourcils dont les poils hérissés rappellent les épines des châtaignes, brillent des yeux dont le regard violent paraît vouloir briser le revers des lunettes. Tout l'ensemble de cette physionomie est du reste plein de confusion, et manque complètement de parti pris. M. Proudhon est un homme de taille ordinaire, vêtu comme les portiers enchaînés des comédies de Picard; il loge dans un hôtel du quartier-Latin fréquenté par des étudiants.

**LE PRÊTRE SCARÉ.**—Le *Mardi*, journal de Toulouse, en rendant compte de la fête démocratique qui a eu lieu, dans cette ville, le 22 septembre, mentionne, avec une juste indignation, la circonstance suivante:

« Nous avons entendu un toast qui a vivement couronné notre cœur de chrétien. Il a été porté au nom d'un prêtre, en révolte ouverte contre son archevêque, et à qui les seules sympathies de ses nouveaux amis devraient faire assez connaître, ce nous semble, les malheureuses erreurs de sa conduite!

« M. l'abbé Toigna, curé révoqué de Labastide-Clermont, avait déjà annoncé, dans une lettre à l'*Emancipation*, le toast qui devait être porté en son nom et que voici:

« A l'effranchissement par la démocratie du clergé pébélien!

« A l'abdication, par la démocratie, de l'acquisition hostile à l'humanité, qui jadis alimait au grand jour les bûchers humains, qui maintenant étend dans l'ombre ses funestes réseaux sur la France républicaine!

« A la dévotion toulousaine, type épave de patriotisme! vigilante gardienne de nos libertés! sentinelle avancée du camp républicain!

« Des applaudissements frénétiques, des cris de vive l'abbé Toigna! ont répondu à la lecture de ce toast. Les mêmes voix devaient vociférer plus tard en passant devant un monument religieux, au nom l'in de l'Archevêché à bas l'Église, à bas le clergé, à bas d'Atro!!!... Le contraste des applaudissements qu'il a obtenus et des malédictions lancées contre l'Église, l'abandonne, contre ses confrères et contre son supérieur légitime, sera-t-il rentrer en lui-même le pauvre prêtre égaré!

**DÉPART.**—On écrit d'Hambois: Hier matin, dix-sept religieuses et trois dames sont arrivées chez M. le curé de Sainte-Catherine sous la conduite de mademoiselle d'Osserville, leur supérieure. Ces dames partent de la maison des orpèlins de Marie, à la Délivrance, et vont fonder un établissement à Londres.

**PRÉSENT.**—C'est le prince Alibrandini, commandant général de la garde civique, qui a été chargé par le Pape de porter à l'Église métropolitaine de Cologne le riche ostensorio qui lui est donné par Sa Sainteté.

**UN TRISTE TABLEAU.**—Une lettre de la Jamaïque, en date du 21 août, retracé dans les termes suivants la situation financière de cette colonie anglaise:

« Nos employés à haute paie sont en réalité les seuls qui ne se ressentent pas de la dureté des temps, et cependant l'improbité se montre partout parmi eux. Le contrôleur de la chancellerie a été destitué, par suite d'un déficit qui s'élevait à plusieurs mille livres. L'auditeur général des prisons a décampé, laissant aussi une erreur de quelque millions sterling; l'argent de la banque des planteurs en a fait autant, et il manque quatorze mille livres à ses comptes. Notre receveur-général est mort et l'on n'a trouvé dix mille livres de moins dans sa caisse. La banque des Planteurs a manqué, avec un passif de 51,000 et sans actif réalisable. On suppose qu'avant peu la banque Coloniale sera forcée de se vendre; elle a déjà perdu plus de 10,000 livres, d'après son relevé officiel. Le receveur-général actuel a donné avis que le trésor colonial s'est vidé. Nos marchands (on les appelle encore ainsi par reminiscence du passé) ne vendent plus qu'au comptant; car il leur serait impossible de négocier leur traites. Les Américains ne nous envoient plus rien, à moins que l'argent n'ait compagnie l'ordre. Vous voyez donc que nous n'avons plus ni argent, ni crédit à votre service. »

**FLÔTE À VENDRE.**—Le gouvernement des États-Unis s'occupe en ce moment de se débarrasser des bâtiments supplémentaires qu'il a dû acheter pendant la guerre du Mexique. Il offre en vente, moyennant de l'argent comptant: 1° à Brooklyn, le steamer Scorpion, les bricks Hokla et Stromboli, les goélettes Falcon et Reber; 2° à la Nouvelle-Orléans, les steamers Gen. Butler et Gen. Hamer, les vapeurs à hélice McKim, Edoon, Washington, Secrétaire Marey, Colonel Stanton, J. R. Thompson et James Gage, plus la goélette Pioneer; 3° à Gosport, le steamer Spifire, les bricks Vesuvius et Etna, les goélettes Malhoness, Tampico et Bonita. En tout, vingt bâtiments.

**UN COURTISAN DISCOURS.**—Le dernier discours que M. Benton a prononcé au sénat des États-Unis n'occupe pas moins de quatre-vingt-sept colonnes dans le *National Intelligencer*, et dans l'*Union* de Washington. D'après la règle adoptée par le sénat, les rapports de ses séances se paient \$7,50 la colonne. L'impression seule du discours de M. Benton aura donc coûté \$1300; c'est un peu cher, on en conviendra; mais que serait-ce si on ajoutait à cette somme les frais de session que représente ce monstrueux discours!

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 3 NOVEMBRE 1848.

LA DESTRUCTION DES HURONS.

A L'OCCASION D'UNE DECOUVERTE FAITE DANS L'ILE

ST. JOSEPH.

(Aujourd'hui Charily's Island.)

Suite.

Dans ce triste état de choses, deux vénérables capitaines, jaloux de sauver les restes de leur nation, vinrent trouver en secret le Supérieur des Missionnaires, et lui tinrent ce discours qui mérite d'être conservé dans son originalité primitive : " Mon frère, tes yeux te trompent, quand tu nous regardes ; tu crois voir des hommes vivants, et tu ne vois que des squelettes. Cette terre que tu foules aux pieds, va s'entrouvrir pour nous abîmer avec toi. Il faut que tu saches que, cette nuit, dans un conseil, on a pris la résolution d'abandonner cette île. La plupart ont dessein de se retirer dans les bois afin de vivre solitaires, et de dérober aux ennemis le lieu de leur retraite. Quelques-uns veulent reculer à 6 grandes journées d'ici. D'autres vont vers les peuples d'Andastoe (1) dans la nouvelle Suède ; et enfin, il y en a qui disent tout haut qu'ils vont se jeter avec leurs femmes et leurs enfants entre les bras de leurs ennemis. Mon frère, que feras-tu, solitaire dans cette île, quand tout le monde l'aura quittée ? Es-tu venu ici pour cultiver la terre ? veux-tu prêcher à des arbres ? Ces lacs et ces rivières n'ont pas d'oreilles pour écouter tes instructions. Pourrais-tu suivre tout ce monde de qui va se dissiper ? La plupart trouveront la mort, où ils espèrent trouver la vie. Quand tu aurais 100 corps pour les diviser en 100 lieux, tu leur serais à charge. La famine les suivra partout, et la guerre les trouvera. Prends courage mon frère ; toi seul peux nous donner la vie, si tu veux faire un coup hardi. Choisis un lieu où tu puisses nous rassembler. Jette les yeux du côté de Québec, pour y transporter les restes de ce pays perdu. N'attends pas que la famine et la guerre nous enlèvent jusqu'au dernier. Tu nous portes dans tes mains et dans ton cœur. La mort t'en a ravi plus de 10 mille. Si tu diffères davantage, il n'en restera pas un seul, et alors tu seras le regret de n'avoir pas sauvé ceux que tu aurais pu retirer du danger, et qui t'ont offert les moyens. Si tu écoutes nos desirs, nous ferons une église à l'abri du Fort de Québec. Notre Foi n'y sera pas éteinte. Les exemples des Algonquins et des Français, nous tiendront dans le devoir. Leur charité soulagera une partie de nos misères ; du moins nous y trouverons quelquefois, quelque morceau de pain pour nos petits enfants, qui depuis si longtemps n'ont que des glands et des racines amères pour soutenir leur vie. Après tout, dussions-nous mourir avec eux, la mort nous y sera plus douce qu'au milieu des forêts, où personne ne nous assistera pour bien mourir, et où nous craignons que notre Foi ne s'affaiblisse avec le temps, quelque résolution que nous ayons prise de la chérir plus que nos vies."

Ce discours admirable de sagesse et de nobles sentiments révélait toute la profondeur de la plaie de ce pauvre peuple, et son vif attachement à la Foi. Cette affaire était trop importante pour qu'elle pût se résoudre en un instant. Les Missionnaires se consultent ensemble, mais ils consultent plus encore le Seigneur par des prières ferventes. "Après avoir redoublé nos prières, dit le P. Ragueneau, et remis quinze et vingt fois l'affaire en délibération, il nous en vint au cœur de plus en plus que Dieu avait parlé par la bouche des capitaines. En quelqu'endroit que nous jetassions les yeux, nous étions convaincus que la famine d'un côté et la guerre de l'autre, acheveraient d'exterminer le peu qui restait de chrétiens. Nous jugeâmes au contraire qu'en les mettant à l'abri des Forts de nos Français de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, ce serait les mettre en lieu de sûreté."

Cette résolution une fois adoptée fut accueillie avec des transports de joie. Elle ne demandait pas un instant de retard dans l'exécution, pour ne pas donner à l'Iroquois le temps d'en avoir connaissance, et de venir dresser des embûches dans le voyage. Cette nombreuse caravane composée de 300 personnes de tout âge et de tout sexe laissa l'île St. Joseph, le 10 de juin 1650, dans la compagnie des Missionnaires, et des Français chargés de les protéger. Ils laissèrent dans le Fort (2) quelques familles, qui ne purent se résoudre à s'expatrier. Ils suivirent la route ordinaire par la Rivière des Français, le Lac Nipissing, la Rivière de l'Ottawa et le St. Laurent. Ils avaient à parcourir près de 300 lieues de chemin dans des lacs, des rivières et des bois. Il fallait faire plus de 20 portages, et aller plusieurs rapides. Les difficultés de cette longue route dans de si fragiles carottes d'écorce sont assez connues, mais la présence des Iroquois y avait semé des dangers d'une autre nature, et bien plus redoutables. "En remontant ces rivières, il y a 15 ans, écrivait un Missionnaire, j'avais vu leurs rives peuplées de 8 à 10,000 hommes. Aujourd'hui on n'en rencontre pas un seul. Ils ne connaissent pas Dieu, et au milieu de leur infidélité, ils s'estimaient les dieux de la terre, parce que rien ne leur manquait dans l'abondance de leur pêche, de leur chasse et du commerce qu'ils avaient avec leurs alliés. De plus ils étaient la terreur de leurs ennemis. Depuis qu'ils ont embrassé la Foi, Dieu leur a donné une partie de la Croix de leur Sauveur. Ce sont des peuples effacés de dessus la terre." En effet les nations Algonquines, qui peuplaient les rives du Lac Nipissing,

(1) Ce peuple, à 150 lieues des Hurons vers le Sud, habitait les bords de la mer, et était renommé par le commerce du Wampum, qui servait à faire les colliers. Il parlait la même langue que les Hurons, et il fut toujours leur allié fidèle. En 1646, il leur avait envoyé ces députés pour leur offrir du secours, en se servant de ce tour énergique : " Nous avons appris, que vous avez des ennemis ; vous n'aurez qu'à dire : " lève ta hache " , et nous vous assurons qu'ils feront la paix, ou que nous leur ferons la guerre."

(2) Il serait difficile de préciser à quelle époque ce fort fut détruit, et jusqu'où remonte l'état de ruines où nous le voyons ; mais on lit dans un manuscrit de cette époque, que deux ans après cette émigration, les Hurons, restés sur cette île, furent attaqués par les Iroquois, et en partie massacrés. Il est probable que les vainqueurs ne voulurent pas laisser derrière eux, ce lieu de refuge pour leurs ennemis, et qu'ils le renversèrent.

Le plan de ces ruines, sur lequel nous avons travaillé a été levé, le 20 juin 1845, par le Rév. G. Hallon.

avaient été massacrés, il y avait peu de temps. L'île célèbre du Bourg (3), ainsi appelée du nom d'un de ses chefs, chez qui s'arrêta l'illustre Champlain, et séjour de cette fière nation de l'île qui exerçait avec tant de vexation un droit de suzeraineté, sur tous les voyageurs de la rivière, était triste et solitaire. Elle n'offrait plus aux regards que des cabanes abandonnées ou réduites en cendre, et des traces de sang et de carnage. Les Algonquins de la petite nation, tributaire de l'Ottawa et alliés fidèles et voisins des Français, n'étaient plus dans leur tranquille retraite, et ne venaient plus au devant des voyageurs, pour faire leurs échanges ou s'associer à leurs courses lointaines. L'Iroquois avait porté par tout la désolation et la mort.

Mais une providence toute bienveillante protégea les Hurons. Il parvint sans mauvaise rencontre jusqu'à Montréal, où la faible population de cette cité, encore au berceau, les accueillit avec tout l'élan d'une charité vraiment chrétienne. Enfin après 50 jours de fatigues et de justes alarmes, ils abordèrent à Québec, le 29 juillet 1650. Les Ursulines, et les hospitalières, fidèles à leur héroïque mission de charité et d'abnégation, dont elles ont toujours si bien conservé l'esprit, adoptèrent, ainsi que plusieurs habitants, un certain nombre de ces familles. Il restait encore 200 personnes, les Jésuites s'en chargèrent. Placés d'abord sur leurs terres de Beauport, les Hurons furent ensuite transportés (au mois de mars 1651) dans l'île d'Orléans, qu'on nomma à cette occasion l'île Ste. Marie, (4) pour leur rappeler un nom cher à leur cœur. Cette mission fut fixée sur les terres de Melle de Grand Maison, achetées pour cette fin. On éleva aussitôt un fort en pieux, une chapelle et une petite maison pour les Missionnaires.

Des troupes nombreuses de nouveaux émigrants vinrent, peu après, s'associer à leurs frères, et donner avec eux les plus beaux exemples des vertus chrétiennes. Sans après il furent obligés de quitter cet asile, où les Iroquois venaient troubler leur repos. Ils se retirèrent à Québec même. Après la paix, ils fondèrent (5) à 1 lieue et demie de la ville, sous le titre de l'Annonciation de Notre Dame, la mission de Notre Dame de Foye. Ce nom lui fut donné à l'occasion d'une statue de la très Ste. Vierge, envoyée du village de Foye, près de Dinan en Belgique, pour être honorée dans une mission de Sauvages. Par une erreur ou une ignorance peu excusable, on a changé depuis longtemps, cette dénomination, si respectable par son origine, pour en faire le village de Ste. Foi. A continuer.

L'ADRESSE DES JURÉS.

Le Grand Jury, pour les sessions de quartier, avant de se séparer, a présenté l'adresse suivante à la cour :

" Les jurés ont l'honneur de dire très respectueusement que, durant ce terme, ils ont eu plusieurs fois occasion de remarquer que l'usage immodéré des boissons fortes a été la cause d'un grand nombre d'offenses ; que durant le terme ils ont aussi eu occasion de visiter la prison, où un grand nombre de prisonniers leur ont déclaré que l'usage immodéré des boissons enivrantes les a amenés à commettre les crimes pour lesquels ils sont détenus.

" Nous remarquons avec la plus grande satisfaction que la prison est tenue avec beaucoup de propreté, et que les prisonniers n'ont nullement à se plaindre.

" Nous avons vu, entre autres, quelques prisonniers dont la sentence porte qu'ils demeureraient en prison jusqu'à ce qu'ils aient donné caution de garder la paix envers tous les sujets de Sa Majesté, et qui déclarent ne pouvoir s'y conformer, vu qu'ils n'ont ni parents ni amis dans le district de Montréal. Leurs noms sont George Hilderbrand, William Dickson, James English et E. P. Gifford.

" Malgré tout le soin et la propreté avec lesquels la prison est tenue, nous devons dire cependant que le système de mettre indifféremment tous les prisonniers ensemble (quelle que soit la nature de leurs offenses) ne peut avoir que le mauvais effet de leur enseigner le crime, et de les y rendre habiles, vu que le crime donne nécessairement des idées mauvaises, auxquelles leurs auteurs tiennent à honneur de faire participer d'autres prisonniers qui peuvent encore ignorer de pareils forfaits. Le corps des grands jurés est donc d'avis que, séparer les prisonniers et mettre ensemble ceux qui ont commis les mêmes fautes, serait une grande amélioration, et empêcherait les plus grands criminels de familiariser avec le crime ceux qui ne le connaissent que peu.

" Les grands jurés ont à se plaindre fortement du délai apporté dans la reconstruction d'une cour de justice, d'autant plus que l'édifice consacré actuellement à cet objet ne peut contenir qu'un petit nombre de personnes.

" Les grands jurés ont aussi d'avis qu'il serait expédient de payer les grands et les petits jurés pour le temps qu'ils perdent à remplir ces charges, vu que les jurés sont appelés de fort loin, et sont souvent très pauvres et incapables de supporter de semblables dépenses.

" Le tout est bien humblement soumis à la sérieuse considération des honorables juges de cette cour."

(Signé par le chef du jury et 16 jurés.) Montréal, 28 octobre 1848.

LOIS DE NAVIGATION.

Le Transcript dans son article (" sommaire pour la Malte anglaise ") dit " qu'il croit qu'en Canada le peuple ne prend que peu d'intérêt à ce qui regarde le rappel des lois de navigation, le commerce libre et la tenure seigneuriale."

Notre confrère se trompe, à dessein ou autrement, dans cette appréciation de l'opinion publique parmi nous. Pour s'en convaincre, il n'a qu'à se rappeler les assemblées qui ont eu lieu dans nos principales villes au sujet des lois de navigation et du commerce libre ; il n'a qu'à se rappeler les assemblées qui ont eu lieu chaque semaine dans les différents comtés du pays, où le peuple ne manque pas de se prononcer en faveur du commerce libre et du rappel des lois de navigation, et contre la tenure seigneuriale. En somme, notre confrère doit se persuader que le peuple tient fort à ce qu'on lui rende justice en ces trois points, et nous ne doutons pas pour notre part, que l'opinion publique ne vienne encore plus tard appuyer la législation provinciale de sa force morale et de ses manifestations pacifiques, mais énergiques.

D'après les journaux les mieux renseignés qui nous viennent des Etats-Unis, les votes pour la présidence seraient : Taylor, 154 ; Cass, 137.

[3] Aujourd'hui l'île des Allumettes.  
[4] Miss. Contemporain.  
[5] En 1667.

LE SPECTATOR.

Nous voyons par le Spectator de Québec du 30 octobre que cette feuille cesse de paraître, les actionnaires ayant décidé d'en cesser la publication. — Quelques uns de nos confrères ont reproché à M. McCoy d'être trop Irlandais et quelque fois d'engager ses concitoyens à la non-obéissance aux lois anglaises. Néanmoins ils ne peuvent lui reprocher d'avoir été tory, et doivent se souvenir que souvent la vue des malheurs de son pays natal porte à passer les strictes bornes du devoir, et à user d'un langage devant lequel on reculerait dans d'autres circonstances. Ce que nous disons là n'est pas pour excuser M. McCoy ; ce monsieur n'a pas besoin de nous pour le défendre. — Tout ce que nous voulons, c'est qu'il soit bien compris que nous regardons plutôt comme un erreur que comme un crime le langage violent du Spectator relativement aux affaires d'Irlande. En finissant, nous croyons devoir exprimer notre regret de la retraite de notre confrère qui pouvait encore rendre des services à la religion et au pays ; nous lui souhaitons succès dans la carrière qu'il peut se proposer de suivre.

LES ETATS-UNIS.

Dernièrement un M. Van Wormer, avocat à St. Charles, comté de Kane dans l'Illinois, a été plongé dans le gouffre, puis emporté, et finalement chassé du village par la multitude, et cela parce qu'il faisait faire des procès inutiles ! Belles institutions !

Le Reflector and Watchman de Boston rapporte que le Globe de Cincinnati ne peut plus avoir accès en Virginie ; on l'en exclut, et la raison, c'est qu'il parle en faveur de la liberté pour tous les hommes ! Ces bons républicains des Etats-Unis ne veulent de liberté que pour eux ; ils donnent l'esclavage et le servage à leurs semblables !

M. O'BRIEN.

Le Pilot d'hier matin dit : " La condamnation et la sentence de William Smith O'Brien a produit une sensation profonde dans toutes les classes de la société aux Etats-Unis. Il y a en effet quelque chose de bien barbare et de bien horrible dans une pareille sentence, prononcée dans une cour de justice anglaise, à une époque où l'on se vante tant de son humanité et de ses lumières. Nous avouons cependant que nous n'avons aucune appréhension que le gouvernement anglais fasse quelque chose d'aussi monstrueux et d'aussi impolitique que de donner suite à cette sentence.

COMTÉ DE VERCHÈRES.

C'est avec un vrai plaisir que nous voyons que le Comté de Verchères vient aussi d'avoir une assemblée publique, pour passer des résolutions au sujet des grandes mesures qui vont occuper prochainement les chambres Législatives du Canada. Comme dans les assemblées des autres comtés, on a passé à celle de Verchères des résolutions pour la libre navigation du St. Laurent, contre la tenure seigneuriale, et pour la réforme électorale. Dans cette dernière résolution, on laisse à la sagesse des représentants à décider ce qui sera le plus avantageux au pays. La même assemblée a passé un vote de confiance dans l'Administration, et une résolution en faveur de secours à accorder à l'agriculture.

CHEMIN DE FER DE LACHINE.

Le bruit qui avait couru en cette ville au sujet de la prétendue vente du chemin de fer de Lachine et que nous avons rapporté dans notre dernière feuille, ne se confirme pas ; c'est une fausse nouvelle. Quant aux ventes de paris, il ne paraît pas s'en faire dans le moment. — La Gazette de Montréal dit que le chemin de fer n'a pas coûté £100,000.

Voici ce que le Dublin Evening Post dit au sujet de l'émigration irlandaise dans le nouveau monde durant la saison qui se termine. " Les pauvres malheureux, qui ont émigré presque dénués de tout vers l'Amérique, ont déjà pu faire passer des milliers de louis, pour aider leurs familles et leurs amis à les y aller rejoindre. On voit par leurs lettres qu'ils n'ont pas été plutôt arrivés que leurs entreprises ont été couronnées de succès. Ils ont cherché de l'emploi ils en ont trouvé, et grâce à une conduite tempérante et prudente, ils ont pu économiser les moyens de payer le passage de leurs amis."

Le Morning Chronicle pour donner une idée de la misère à laquelle la population agricole est en proie en Irlande publie le fait que les journaliers recevaient cet été six sols seulement par jour, avec du pain noir et des patates pourries ; et quelque fois même le salaire n'a pas été au-delà de 2 sols par jour ! Ce journal attribue la dernière insurrection à cet affreux état de choses, et ajoute : " Quelque pénible qu'il soit de s'arrêter sur ce sujet, nous ne pouvons le cacher " il faut que la vérité soit connue. La perte de la récolte de patates réduit le pays à la mendicité, et toutes les classes ne jettent les yeux sur l'avenir qu'avec les plus cruels pressentiments."

Le Daily News nous apprend que l'Evêque protestant d'Oxford a consacré dernièrement un cimetière par la lecture des psaumes, etc. Il remarque que le clergé portait le surplis et l'étole, et que l'Evêque et ses assistants se sont agenouillés sur l'herbe pour implorer les bénédictions divines. Il félicite le clergé d'Oxford de ce qu'il a aussi une chapelle séparée, où l'office pour les morts se fait avec décence, et le divin sacrement être célébré comme il devrait l'être dans ces occasions. Nous nous réjouissons d'apprendre, ajoute-t-il, que plusieurs villes suivent l'exemple donné par Oxford.

Le Tablet de Londres, en reproduisant cet article, dit qu'il serait content qu'on pût voir une copie de cet office pour les morts ; probablement que les Evêques anglicans en savent quelque chose.

On prétend que l'archevêque de Cantorbéry a refusé de prêcher au collège de St. Marc, à Chelsea ; et il paraît que le motif de son refus est la multiplicité des cérémonies qui y accompagnent le service divin, et le trop grand usage qu'on y fait du chant.

(Traduit pour les Mélanges Religieux.)

Le Recorder de Brockville, parlant de S. H. le juge St. Livan, dit : " ses manières aisées et pleines d'humanité et de dignité ; sa patience à toute épreuve ; sa facilité à comprendre la question ; son immense pouvoir analytique ; sa manière lucide et systématique de présenter les faits au jury, enfin ses idées claires en fait de loi, ont rempli le peuple de ce district de respect et d'admiration pour lui, comme homme, comme avocat, et comme juge, et de reconnaissance envers l'Administration qui a recommandé et sanctionné sa nomination."

Nous voyons par le Packet de Bytown qu'à l'Assemblée qui vient d'avoir lieu à Aylmer au sujet des lois de navigation, on a passé plusieurs résolutions, et l'on a adopté un Mémoire à être présenté au parlement provincial, et dans lequel on prie la législature de passer une adresse à la Reine demandant la libre navigation du St. Laurent.

Le Packet de Bytown nous apprend qu'il doit s'y lancer sous quelques jours un nouveau steamer qui devra remplacer le " Speed."

Le Globe de Toronto en répondant aux attaques de la presse du Haut-Canada, fait la question suivante : " A-t-il jamais été un ministère qui ait contenté tout le monde ?"

Nous voyons par la Gazette de Montréal que le Star de C. boung appelle l'éditeur du Spectator d'Hamilton un quadrupède à quatre pieds ! Le même journal demande pourquoi le Star n'a pas dit " un quadrupède à deux pieds !"

On nous dit que les marchands détaillants ont pris la résolution de fermer leurs boutiques à 7 heures du soir à compter du 1er courant. Ce serait là une excellente détermination ; les commis pourraient ainsi employer leurs veilles à s'instruire.

Nous apprenons avec plaisir que M. L. C. Lussier vient de subir son examen devant S. H. le juge McCord et a été admis à pratiquer comme avocat.

Nous accusons réception du numéro de novembre du journal anglais d'agriculture. Ce journal continue à être rempli de renseignements utiles et intéressants ; tous les Canadiens qui comprennent l'anglais et s'intéressent à la prospérité de l'agriculture devraient encourager ce journal.

Nous accusons réception des 4e et 5e livraisons du 2e volume du Répertoire National, compilé par M. J. Huston. Ces deux livraisons nous parviennent trop tard pour pouvoir en parler avec connaissance de cause. Néanmoins elles nous paraissent semblables aux premières pour l'intérêt et le choix des articles ; c'est un ouvrage qui a bien sa place partout.

Les injures ne prouvent rien, et font toujours plus de mal à ceux qui les emploient qu'à ceux à qui on les adresse.

Adresse présentée au lieutenant-colonel Hanson, à son départ de St. Grégoire.

A WILLIAM CROSBIE HANSON, écuyer, juge de paix et lieutenant-colonel de milice du régiment de Nicolet, etc. etc.

Monsieur. — Nous n'avons pu apprendre sans éprouver, un profond sentiment de regret, la détermination que vous avez prise de laisser cette paroisse. Dans ces pénibles circonstances nous avons un devoir à remplir, c'est celui de vous témoigner une reconnaissance à laquelle vous avez été si bien si nombreux et si légitimes.

Pendant les trop courtes années que vous avez passé au milieu de nous, votre conduite a été marquée au coin de la justice et de la modération, et nous ne pourrions passer sous silence des procédés nobles et généreux dont vous avez usé envers le district des Trois-Rivières en général pendant les troubles de 1837 et 38. Les services sans nombre que vous nous avez rendus témoignent hautement des intentions bienveillantes dont vous étiez rempli à notre égard. La justice et l'impartialité que vous avez déployées dans toutes les circonstances où vous avez été appelé à agir en qualité de magistrat sont pour nous un nouveau motif de regretter votre départ. Nous nous consolons cependant dans l'espoir que tout en vous éloignant de nous, vous pourriez en conservant votre domicile dans la paroisse continuer à leur rendre les mêmes services.

Puissez-vous rencontrer dans votre nouvelle situation l'estime et la confiance que méritent vos talents et vos vertus ; c'est là le vœu bien sincère des sous-signés et de la paroisse de St. Grégoire en général.

(Signé) J. Harper, prêtre, curé à St. Grégoire, C. Marquis, prêtre vic. et 61 notables de l'endroit. St. Grégoire, 24 octobre 1848.

REPONSE DU COLONEL HANSON.

Révérands Messieurs et Messieurs,

Je vous remercie pour votre bienveillante adresse, et me sens heureux de voir que ma conduite comme magistrat pendant les seize années que j'ai passées au milieu de vous, a rencontré votre approbation ; pendant les malheureuses et regrettables années de 1837 et 1838, alors que j'étais revêtu de la charge de magistrat stipendiaire et toujours depuis, les habitants de la paroisse de St. Grégoire se sont montrés loyaux et soumis aux lois, et c'est avec orgueil que j'ai pu déclarer que pas une seule arrestation pour offense politique n'a été faite par moi dans ce district, pendant les malheureuses années auxquelles je viens de faire allusion. C'est avec regret profond que je vous laisse, mais conservant une demeure dans votre paroisse, ce sera toujours avec plaisir que je vous y rendrai tous les services en mon pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, en vous souhaitant santé, prospérité et bonheur, votre très-humble serviteur.

(Signé) W. C. HANSON, Lieutenant-Colonel, J. P.

BERMUDES. — Il y a eu aux Bermudes une inondation, causée par le soulèvement subit des eaux de la mer. On dit que la perte en propriétés et en produits agricoles est considérable.

L'OPPOSITION.

M. l'Editeur.

Quiconque se sent de l'amour pour son pays, et je crois que ce sentiment existe, et se fait sentir d'une manière bien sensible, bien vive, et bien prononcée chez tout bon canadien, quoique l'on nous fasse tous les jours l'aimable compliment d'avoir perdu l'esprit de nationalité quiconque dis-je, aime son pays, ne peut manquer de voir avec de profonds sentiments de peine et d'amertume la malheureuse dissension qui nous divise aujourd'hui, la triste fatalité qui nous sépare en deux camps distincts. Oui, l'on ne saurait se le dissimuler, le parti de la réforme " quand même, " le parti de l'affranchissement subit immédiat des droits et des privilèges de la métropole, le parti qui a le journal des treize pour organe enfin, agit, lutte, et combat avec un courage désespéré, avec des armes aiguës qu'il voudrait plonger dans le cœur du grand parti de la réforme bien-entendu du grand parti canadien. Ce n'est pas une demi-victoire qu'il lui faut, son mot d'ordre et de ralliement est la victoire ou la mort; le triomphe entier de ses principes absolutistes, ou rien de tout, et il ne rendra les armes que quand il verra son arsenal épuisé. Tel est, et ce n'est pas s'y pas méprendre, le malheureux esprit de dissension, et d'antagonisme qui sur excite et divise les esprits. Jusque-à quand cela durera-t-il? Faudra-t-il donc toujours se combattre corps à corps, et nous livrer avec acharnement à une lutte, qui, en nous affaiblissant, ne peut que nous perdre entièrement, en laissant glisser à jamais la victoire du côté de Pennemi. Il est vraiment pénible de voir des jeunes gens pleins d'espoir et d'avenir, employer leurs talents, consacrer leurs veilles et leurs labeurs, à défendre des principes qui ne peuvent que nous nuire considérablement, s'il ne nous causent pas des maux irréparables; et cela avec un dévouement et une ambition bien dignes d'une meilleure cause. Qu'ils se persuadent donc, qu'ils se convainquent une fois pour toutes, qu'il ne pourront jamais, malgré leurs efforts combinés et incessants, réussir à faire prévaloir leurs vues ou leurs principes politiques, con-scienceux nous aimons à le croire, mais qu'ils ont épousés avec une trop grande ardeur, et peut-être aussi, avec un peu de précipitation, pour appuyer et défendre un homme sans l'étendard duquel ils ont trouvé beau et grand de se ranger, mais qu'il est si pénible de voir séparé de nous, un homme dont la voix échoit, voix qu'un jeune tribun, éloquent lui-même, appelait naguère la voix de la patrie, et qui se ralliant à la majorité, pourrait encore nous faire tant de bien, en coopérant, en aidant à lutter contre les anciens et éternels ennemis de nos droits, ennemis qu'il n'est si souvent fait trembler autrefois. Qu'il a dû lui être pénible de lire dernièrement dans un journal de Londres, qu'il s'était rallié au Family Compact et que cette union avait rendu le parti français en Canada insignifiant et impuissant! Que ces mots ont dû lui jeter d'amertume au cœur! Pour son bonheur, comme pour celui de tous, pour la tranquillité de son pays qu'il a tant aimé, et qu'il a servi pendant si longtemps avec un zèle, un dévouement et un courage également honorables pour lui, et pour la nation qui l'a vu naître, que ne pense-t-il méditer et réaliser ces mots échappés dernièrement de la plume, ou plutôt du cœur d'un correspondant du Canadien. " Le présent peut se rallier au passé et par les hommes et par les choses. " L'ouverture du parlement va lui en fournir l'occasion. Le pays a les yeux fixés sur lui; il l'attend là, pour le bénir, encore s'il le veut, ou pour lui lancer un dernier anathème. Hésitera-t-il à choisir? Je ne le pense pas: car enfin l'amour de ses compatriotes est quelque chose de trop cher et trop précieux pour un grand cœur.

Les rédacteurs du journal des treize ne croiraient-ils pas rendre un plus grand service au pays, en discutant franchement et loyalement, pour éclairer l'opinion publique, les grandes mesures qui vont être soumises aux députés à la prochaine session, qu'entendant comme ils le font sans cesse, de représenter nos ministres comme des hommes inhabiles à gouverner; comme des hommes qui sont paralysés, magnétisés par la faveur, l'éclat, et les funées enivrantes du pouvoir, songent bien plus à recueillir les honneurs attachés au poste qu'ils occupent, qu'à en remplir les devoirs. Il est aussi absurde de croire que les hommes intègres qui composent aujourd'hui le ministère, n'y sont montés qu'en vue du gain qui doit leur en revenir, que de supposer que c'est pour la même raison c'est-à-dire parce qu'il n'a pas été élu président de la chambre, que M. Papineau leur fit aujourd'hui de l'opposition. Non, il n'en peut être ainsi, et pareille supposition est une insulte flétrissante jetée à la face de nos hommes politiques. C'est donc par conviction, qu'ils agissent dans la ligne, dans la voie où nous les voyons travailler aujourd'hui. Mais alors pourquoi ne serait-il pas un peu plus raisonnable, un peu plus logique de supposer que ceux qui nous conduisent et dans le patriotisme et les lumières desquels nous avons toujours eu foi, aient aussi raison à eux tous, que M. Papineau qui est seul de son côté? Que ne doit pas être en effet, le poids de l'opinion de celui dont le désintéressement est devenu proverbial, et qui s'est fait pauvre au service du peuple? En qui donc aurons nous confiance, s'il faut retirer celle que nous avons toujours reposée à tant de titres dans l'honorable chef du ministère actuel. " celui qui sous Sydenham, ne voulait point vendre son indépendance et son patriotisme pour de l'or, et des honneurs? " Et les autres n'ont-ils pas aussi fait leurs preuves de dévouement, et d'amour à leur pays? Faut-il donc les renier tous avec leurs services rendus; faut-il cesser de marcher sous l'étendard qu'ils ont toujours si noblement déployé, pour nous ranger sous un drapeau nouveau et isolé qui ne saurait jamais nous conduire à la victoire, et à la conquête de nos droits? Reconcilions nous donc, combattants, ou fils des combattants; rallions nous à la majorité! Redoublons la division plus que la mort, car elle nous y conduirait infailliblement. Que l'Irlande, la trop infortunée Irlande nous serve de leçon! Ne sont-ce pas en effet ses malheureuses divisions intestines, qui l'ont fait ce qu'elle est aujourd'hui? On voudrait établir ici comme là, le système des rivalités outrées. Qu'a-t-il produit ce système éternel, si ce n'est des débris et des ruines. Demandez, nous répètent sans cesse les jeunes politiques du jour, il est des treize, criez, disent ils sur tous les tons aux hommes illustres qui nous gouvernent, mais ces hommes d'expérience ne savent-ils pas aussi bien qu'eux, ce qu'il faut demander, sur quel ton il faut demander, et qu'elle est la circonstance favorable pour demander? L'Irlande a force de demander sans consulter les circonstances, et les opportunités n'a pas encore pu obtenir le rappel du terrible grief qui fait payer aux catholiques une somme annuelle de trente cinq millions de francs, à un clergé dont ils ne partagent point la croyance religieuse, et dont ils ne se servent pas. Laissons donc à ceux qui aient dû être d'éternels unitaires, se sont toujours montrés des hommes positifs et pratiques, à juger eux mêmes, l'accord avec les chambres, la nature des concessions qu'il nous faut obtenir. N'ont-ils pas au cœur, autant et plus que nous que ce soit dans le pays, la volonté, comme le désir et l'ambition de procurer à leurs compatriotes, la plus grande somme de liberté et de bien-être possible? Que l'on veuille bien se rappeler, que quand le ministère libéral se vit obligé de résigner en 1843 ont vit un grand nombre de réformistes éprou-

ver des spasmes de mécontentement et de colère; on les entendait répéter sans cesse " mais pourquoi donc résigner pour si peu de chose? ne valait-ils pas mieux qu'ils se soumissent et demeurassent au pouvoir, plutôt que de laisser tomber l'autorité entre les mains de nos ennemis? S'il ne pouvait faire tout le bien qu'ils auraient voulu, au moins leur présence empêcherait-elle nos adversaires de nous faire beaucoup de mal! " Voilà ce qui se disait alors. Parce que l'on s'aperçoit que nos ministres canadiens ne peuvent pas obtenir tout ce qu'ils voudraient, on prend les moyens de les forcer encore une fois à résigner, et à nous faire tomber par là dans le découragement, et par suite dans l'anarchie. Mais espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Laissons les agir en liberté; appuyons-les au lieu de les contrôler, en attendant l'ouverture du parlement. Ne méritons pas le titre d'ultra-républicains, ou de républicains rouges, en cherchant à jeter l'anarchie et le désespoir dans le grand cœur du peuple! Heureusement, ainsi, l'époque des affilavit, par lesquels on a dit la vérité, un peu plus que la vérité et quelque fois aussi un peu moins que la vérité, est passé. Que la presse canadienne se ligue pour discuter franchement, et sans arrière-pensées les grandes mesures des ministres, afin de les rendre utiles, et fructueuses au pays, et lui obtenir par là une nouvelle ère de bonheur. Ce système vaudra bien celui des querelles et des disputes, et tout en faisant preuve d'un patriotisme plus éclairé, et plus désintéressé, il contribuera d'avantage à assoier notre système politique et notre nationalité sur des bases plus larges, plus solides, et plus durables. M.

DE TOUT UN PEU.

MERCURY.—Le Mercury de Québec vient de changer d'auteur. M. Kimlin se retire de la carrière du journalisme.

LE COL. TACHÉ.—L'Honorable E. P. Taché est descendu hier soir à Québec à bord du Montréal.

LA SAISON.—Depuis notre dernière publication nous n'avons cessé d'avoir du beau temps. Cela engage les voyageurs à continuer leur courses; aussi les steamers sont-ils encore bien fournis de passagers.

UNE CONFESSION.—Un nommé Patrick Murray, convaincu à la dernière session trimestrielle d'avoir volé une somme de plus de £40 d'une valise, appartenant au nommé John Coffee, n'a positivement le fait. Il fut condamné à trois ans de pénitencier. Depuis sa sentence, il fit venir un prêtre et se confessa. A la suite de ce devoir religieux il fit mander à la prison celui qu'il avait volé et lui déclara que son argent était enterré au coin d'une rue près des sautes-grises. Coffee s'y rendit et après bien des recherches, il trouva la somme de £31 5, sur celle de £40 qui lui avait été volée. Minerve.

LE CHOLÉRA.—On disait hier à New-York qu'il y était arrivé un vaisseau allemand, à bord duquel il s'était déclaré quatre cas de choléra.

NOUVELLE EGLISE.—A Carrollton, Nouvelle-Orléans, Mgr. Roussel a béni une nouvelle église catholique le 10 septembre.

ARCHEVÊQUE.—Le Freeman's Journal de New-York nous apprend que l'on attendait à Cuba de jour en jour Sa Grâce Mgr. Civilo di Alameda y Brea, nouvel archevêque de la Havane.

CONFIRMATION.—A Madison, New-Jersey, dit le même journal, Mgr. Wall, sur la réquisition de Mgr. Hughes, a confirmé 101 personnes le 15 octobre.

EGLISES.—Le même journal nous apprend encore que le 12 du courant la nouvelle église catholique de Pawtucket, diocèse de Providence, sera béni et consacrée; et que le 15 octobre une nouvelle église catholique a été béni et dédiée dans le village de Rome, New-York.

PORT AU PRINCE.—Le préfet apostolique a confirmé le 16 août à Port-au-Prince près de mille personnes; la veille, il avait administré la communion à 250 personnes.

LA GLACE.—A New-York, on perd dans l'année 40-000 tonnes de glace; il s'en perd par la chaleur 80000 tonnes.

UNE MACHINE A GLACE.—Un mécanicien de Cincinnati vient d'inventer une machine, par laquelle il obtient un degré de froid assez considérable pour former de la glace instantanément. Il estime sa machine à \$500000! Ce serait une grande ressource dans les pays chauds.

CHEMIN DE FER.—On parle de construire un grand chemin de fer dans l'état de New-York depuis Rome jusqu'à Watertown. Ce serait un moyen d'obtenir une partie du commerce du Canada, si celui-ci ne se décide pas à construire des chemins de fer sur son propre territoire. Il paraît donc de plus en plus utile d'établir une ligne de chemins de fer depuis Prescott jusqu'à Montréal qui alors aura un débouché à la mer par le chemin de Portland.

MORT.—Le général Kearney, un des héros du Mexique, est mort mardi dernier à St. Louis Missouri.

RECONNAISSANCE.—M. Corcoran des E. U. vient d'en voyer \$1000 à un pauvre homme, qui, durant son absence, a sauvé son enfant qui allait se noyer.

LES ÉCHAPPÉS.—M. John Dillon, révolutionnaire irlandais, était arrivé avant hier à New-York, où un ex-céditeur de la Nation de Dublin va fonder un journal qui aura pour titre " The New-Nation. "

UN BEAU PASSAGE.—Le magnifique paquebot New-York de la ligne du Hâvre, commandé par le capitaine Lines, vient d'accomplir une des traversées les plus remarquables que puissent citer les annales de la navigation à voile. Parti de New-York le 24 septembre, il est arrivé au Hâvre le 7 octobre, ayant ainsi effectué son voyage dans l'espace de 14 jours.

L'EVÊQUE DE TERRENEUVE.—On lit ce qui suit dans une lettre de Terre-neuve: Notre nouvel évêque Monseigneur Mullock est arrivé ici depuis que je vous ai écrit. Il avait été fait de grands préparatifs pour sa réception mais, il évita ces démonstrations en débarquant incognito et se rendant ainsi à la mission épiscopale avec le secret plaisir d'avoir échappé à tant d'honneurs. Il a été très bien vu de tous les citoyens sans exception et le gouverneur même l'a bientôt invité à dîner. Notre saint évêque Fleury est au grand chagrin de son troupeau dans un état de grande faiblesse, grâce aux efforts surhumains qu'il a faits en faveur de la cause de la religion. Il laissera donc des monuments pour immortaliser sa mémoire, lorsqu'il sera appelé à une vie meilleure. Le correspondant ajoute à cela que le clergé déclare que son choix tomberait unanimement sur le Dr Mallock, si ce choix n'avait pas été fait par le S. Siège avant que celui-ci en ait été l'objet fut connu. (Traduit du Cork Examiner pour les Mélanges.)

VOYAGE TRÈS-EXTRAORDINAIRE FAIT PAR UN CANADIEN DE SANTA-FÉ, A ST. LOUIS.—On nous a communiqué un numéro du journal The St. Louis Republica, dans lequel nous rencontrons le nom de M. F. X. Aubry, Canadien de naissance, comme ayant fait un trajet avec une rapidité sans pareille, de Santa-Fé à St. Louis, du Missouri. Jamais cette distance n'a été parcourue avec une telle vitesse, de mémoire d'homme, dit ce journal, et par conséquent jamais on avait publié à St. Louis des nouvelles aussi récentes de Santa-Fé.

M. Aubry avait quitté Santa-Fé le 12 septembre, et était arrivé à l'Indépendance le 16 au soir, ayant franchi cet espace en cinq jours et seize heures, surpassant la vitesse de son trajet précédent de plusieurs jours. Il eut plusieurs ruisseaux à passer à la nage, fut retardé pour transiger des affaires au Fort Mann, et outre cela, il changea de monture six fois et fit 20 milles à pied; en ne comptant que le temps employé à marcher, il fit le trajet à peu près en quatre jours et demi. Durant ce temps il dormit deux heures et mangea six fois. La pluie tomba sur lui durant quatre heures consécutives, et il eut à parcourir 600 milles sur un terrain boueux. A l'Indépendance, il s'embarqua sur le Bertrand. Ce vaisseau a été retenu plusieurs heures par la brume et les eaux basses, et le 22 il était à St. Charles, d'où M. Aubry se mit en route et arriva à St. Louis le 22 au soir; ayant parcouru l'espace de Santa-Fé à St. Louis, environ 1200 milles, en dix jours et quelques heures. Ce fait est presque incroyable, quand on sait que 900 milles, ont été parcourus à cheval ou à pied. M. Aubry a parcouru une partie de ce chemin sur le pied de 190 milles par 24 heures. Il n'avait personne pour compagnon. Le St. Louis Republica ajoute qu'un courage semblable et cette énergie indomptable surpassent l'imagination. Minerve.

MANIÈRE D'ÉCONOMISER L'OMNIBUS.—Un de nos confrères américains signale à la vindicte publique, et en particulier à celle des cochers d'omnibus, un voyageur qui a trouvé le secret de ne jamais payer sa place dans ces intéressants véhicules. Le moment venu de descendre, le passager en question commence à fouiller, dans toutes ses poches avec anxiété, mais il se garde d'y rencontrer jamais le moindre shilling. A la fin il tire d'un coin de son gousset un billet de cinq dollars sur une banque plus ou moins problématique, et l'offre au conducteur: celui-ci est rarement en état de changer une pareille somme, et ne s'en soucie d'ailleurs que médiocrement; il se voit donc forcé d'accorder crédit à l'homme aux cinq dollars, ou bien quelque âme candide, impatientée du retard offre de payer les six-pence traditionnels: le spéculateur accepte d'un air revêché et s'éloigne en grommelant contre la mauvaise administration de toutes ces lignes. Le ton est fait.—On assure que ce nouveau juiferrant fait une énorme consommation de promenades en omnibus, et en vérité pour ce qu'il lui en coûte, il aurait bien tort de s'en priver. La recette est d'ailleurs à la portée de tout le monde. Courrier.

UN SERPENT MARIN.—La frégate Dédale, dans sa traversée du Cap de Bonne Espérance à l'île Ste. Hélène, a rencontré un serpent marin. L'individu a été vu; il paraissait avoir la tête 4 pieds de long; l'on apercevait son corps dans une longueur totale de 100 pieds. Le diamètre de son corps était de 16 pouces, et lorsque sa majesté se tenait debout à son aise.

LES JOUEURS DE VIOLON.—Jos. Burko est à Batavia sur sa terre; Ote Bull fait des violons à Paris; Sivirot est au Pérou; Vieux-temps est à Constantinople où il montre ce que l'on peut faire avec des boyaux de chat et des crins de cheval; et Knoop fait à Philadelphie les plus beaux saluts du monde.

CARDINAL.—L'Univers nous apprend que Mgr. Rosmini va être créé cardinal.

TRAITEMENT DU CLERGÉ D'IRLANDE.—Si le projet d'affecter un salaire fixe pour le clergé d'Irlande réussit, on calcule que la somme totale sera de £875,000, répartie comme suit:

3000 vicaires, £100 par année (curates)	£300,000
1000 curés à £150 (rectors)	150,000
750 curés de villes, à £300 par année	225,000
200 dignités de chapitres, etc., à £500	100,000
25 doyens, etc., à £1000	25,000
25 évêques, etc., à £3000	75,000

(Tablet de Londres)

EVÊQUE.—Par un arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, en date du 28 septembre M. l'abbé Merriou, vicaire général du diocèse de Digne, a été nommé évêque du même diocèse, en remplacement de M. Sibour, promu à l'archevêché de Paris.

BELGIQUE.—Un congrès des professeurs belges vient d'avoir lieu, les 26 et 27 septembre, dans la salle de l'hôtel de Ville de Bruxelles. L'objet important de cette réunion était de demander au gouvernement l'organisation de l'enseignement moyen aux frais de l'Etat. Tous les collèges et athénées de Belgique y avaient envoyé leurs représentants, et l'administration y figurait elle-même dans la personne du directeur de la division de l'instruction publique.

CURIOSITÉ A PARIS.—Le Chimpanzé, (Petit singe) vaut bien que l'on fasse quelque dépense de temps ou d'argent pour le contempler à l'aise. Il a dix-huit pouces de haut; c'est un diminutif et une charge de l'espèce humaine; et pour rendre la comparaison plus frappante, on l'a revêtu d'un pantalon à carreaux et d'un paletot à capuchon; ce costume d'étudiant ou commis-voyageur; de plus, il a des bagues aux doigts comme un virtuose italien, et il paraît très vain de cette bijouterie. On avait en l'imprudence de le placer, ainsi attifé, dans le logis commun habité par le vulgaire des singes qui n'ont de vêtement que leur fourrure naturelle. En voyant ce nouveau compagnon habillé comme un bourgeois, les singes se sont insurgés contre l'aristocratie de costume, et il se sont mis à le déshabiller pour se partager ses dépouilles. Ce qui prouverait que les principes du communisme se sont déjà introduits au Jardin des Plantes, et se pratiquent hardiment dans le phalanstère des quadrumanes.

MEMOIRES.—On se préoccupe beaucoup des Mémoires que M. Marc Cassidière doit publier prochainement à Londres. Le livre devra être accompagné de nombreuses pièces justificatives, de plusieurs fac simile. On dit qu'avant de sortir de la préfecture de police le 17 mai dernier, M. Marc Cassidière a pris copie de plusieurs dossiers importants qui le mettraient à même de faire de curieuses révélations sur plus d'un personnage du jour.

SICILE.—La Patrie de Florence a reçu des nouvelles de la Sicile. La soumission de Catane n'est pas confirmée. Les troupes napolitaines paraissent avoir subi un échec à Azi-Reale.

ROME.—L'un des premiers actes du nouveau cabinet a été la révocation de l'ordonnance du dernier ministre, qui interdisait l'exportation du numéraire.

La Gazette officielle annonce également la suppression du ministère de la police dont les attributions passent au ministère de l'intérieur.

ITALIE.—On lit dans la Gazette de Venise du 20 septembre (partie officielle): " Le gouvernement provisoire de Venise décrète: " Dans le paiement des droits de port et des taxes sanitaires, le pavillon français est assimilé à ceux des nations les plus favorisées qui sont traitées comme le pavillon national. "

—Le roi de Sardaigne profite de la prolongation de l'armistice pour se mettre en état de reprendre au besoin les hostilités. Toutes les dépenses de cour qui étaient de pompe et d'étiquette ont été supprimées.

CAPICATURE.—La foule des curieux se presse devant les carreaux des cabinets de lecture pour regarder une caricature représentant M. Marrast en 1838. Un garde-vue sur les yeux, le vénérable président, tenant sa sonnette d'une main débile, dit à une assemblée de vieillards endormis: " La séance de demain sera encore consacrée à la discussion de la Constitution. Voyons, messieurs, il faudrait pourtant en finir! "

NAISSANCES.

A Montréal, le 1er du courant, la dame de S. C. Monk, écr., a mis au monde un fils.

A Québec, le 22 octobre, la dame de M. A. S. Mutte, marchant, a mis au monde deux fils.

MARIAGE.

A la Baie du Fohvre, le 30 d'octobre, P. V. C. Cressé, écr., à Dlle. M. J. E. Lozeau, seigneurresse de la Baie, et autres lieux, et fille unique de feu J. B. Lozeau, écr.

DÉCÈS.

A Trois-Rivières, le 21, dame François Martin, épouse de M. Pierre Robitaille.

A Marliche, le 4 ult., Dlle. Julie-Séraphine Lesieur, 2de fille de Chs. Lesieur, écr., âgée de 24 ans.

INSTITUTEUR.

On demande, à la Longue-Pointe, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le français et l'anglais.—S'adresser au curé du lieu.

Montréal, 27 octobre 1848.

CALENDRIER CIVIL

POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER sera à vendre vers le 1er novembre prochain aux bureaux des Mélanges Religieux et chez les principaux libraires de cette ville.

Ce calendrier est un des plus complets qui publient parmi nous il sera de plus de beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce calendrier contient ce qui suit:

Le nom de tous les saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; so encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 6 octobre 1848.

COLLEGE MASSON

LES CLASSES DU COLLEGE MASSON à Terrebonne se sont ouvertes le CINQ SEPTEMBRE.

Montréal, 19 Septembre 1848.

L. A. HUGUENLATOUR, NOTAIRE.

No. 16, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

Montréal, 20 octobre 1848.—Gm

L. P. BOIVIN, Cuisinier

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,

VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc.

Montréal, 26 mai.

# AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'un avis ultérieur ait été publié d'un changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot seront dispensés de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur cha lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à quatre Chênes l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gontilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre le chemin des Townships à St. François de la Beauce, à St. Hyacinthe et à Sorel, ou par le chemin de St. François de la Beauce, les conduisant à St. François de la Beauce.

Lorsque le chemin de Westchester, qui va de Montréal par Richmond et Danville, da

frira une communication plus directe avec les Districts de l'Agent pour les Districts de

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de fûtes, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve de la braise de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont:

1. — Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shippan entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite augmentation jusqu'au numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

2. — Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 57 milles.

3. — La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Goulet sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4. — Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

En outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en a deux autres (un de chaque côté du premier) de trente sauts de 50 acres seront également faits. Mais comme ces chemins additionnels ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est. Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

# COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offerts. Et, tandis que l'Association et son Grandeur l'évêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de jurer son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoint et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, de résines, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint au territoire de Stukeley, il y a aussi une paroisse, une chapelle, une école, un bureau de poste, et un magasin.

On y a aussi un moulin à farine, un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

On y a aussi un moulin à scies, et un moulin à papier.

# BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Aroque, V. Président, Francis Hincks, H. Mulholland, Edw. Atwater, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond,

P. Beaulieu, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edw. Atwater, Barth. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Granier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain. Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jours de Vendredi, où que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seront faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

# AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de péages, au lieu connu sous le nom de traverse à Marille.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1. Pour chaque charrette ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
- 2. Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
- 3. Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et
- 4. Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et
- 5. Pour chaque personne à pied: Un denier.
- 6. Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à Un denier et demi.
- 7. Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, ou autre animal de même taille: Un demi denier courant.

J. F. LAROCQUE, A. E. ARCHAMBAULT, P. U. ARCHAMBAULT, NARCISSE GALARNEAU, CYRILLE CHAPUT, JOSEPH PELLETIER, fils, AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

# COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGE MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, un des plus beaux établissements de ce genre à un prix de 150 piéds de longueur et de 100 piéds de largeur et de 100 piéds de hauteur. La vue domine le Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'Établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement ecclésiastique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'instabilité et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGE MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

# A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal 18 juillet 1848

# LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiqués et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. Bre. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

# Librairie ECCLESIASTIQUE.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé ecclésiastique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils se font un plaisir de leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPPEAU et LAMOTTE. Montréal, 1er mai 1848.

# AVIS.

DANS la rue de reconnaître l'écrite bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DIX-SEPT CHÊLINS et DEUX par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chêlins courant, payables par semestres. Toute personne qui nous procurera huit abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis avec nous, nous conféreront, en reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamoignon, et chez MM. J. & O. Crémarié, Libraires, No. 12, Rue la Fabricque, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, Cér., No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

# P. GENDRON IMPRIMEUR.

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'honneur qu'il lui a fait, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTEREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

# ARCHITECTURE.

M. B. BARRAGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Lou Haute-Ville Québec.

# CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire au Melange doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 1 1/2. Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion (chaque ligne), 0 0 1. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître les premiers, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, M. B. BARRAGE, & C. Co., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. P. PHOTÉ, Proc. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison cote près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPPEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.

# Gerin-Lajoie, AVOCAT.

Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.—22 septembre.